

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **4 juillet 2022**, en présentiel, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents à cette séance :

Poste vacant, conseillère # 2
Madame Hélène Côté, conseillère # 3
Madame Chantal Lacoursière, conseillère # 4
Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Est absent :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, greffière-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe assistent également à la séance en présentiel.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum :

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 12 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique.

2. Adoption de l'ordre du jour

01. Ouverture de la séance et vérification du Quorum ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Suivi et approbation du procès-verbal du 7 juin 2022 ;
04. Période de questions ;
05. Rapport du service incendie ;
 - a. Demande (retravaillé) de modification Directive de service incendie DS-27.4 ;
 - b. Regroupement – état d'avancement et procédure ;
 - c. Approbation des dépenses ;
06. Rapport réseau routier, eaux et égouts et bâtiments ;
 - a. TECQ 2019-2023, programmation # 3;
 - b. Autorisation TECQ – Bell – déplacement des poteaux ;
 - c. Autorisation signature entente Bell – rue Racine ;
 - d. Entretien ménagé – Renouvellement de contrat ;
 - e. Projet Zone neutre ;
 - f. Contrat de fauchage de bords des chemins municipaux ;
 - g. Affichage de poste - employé à temps partiel – Journalier-saisonnier ;
 - h. Offre de service – surveillance de la TECQ ;
 - i. Promesse de vente d'immeuble sous conditions suspensives entre les soussignés ;
 - j. Demande de compensation des coûts – 1862-0104 Québec Inc.
 - k. Autorisation signature entente Bell – Cohoes, Daniel, Labonne, Petit-Québec ;

- l. Appel d'offre – Déneigement des chemins de la municipalité ;
- m. Autorisation d'un montant TECQ– contrôle qualitatif des matériaux ;

07. Législation ;

- a. Dépôt - Démission de Madame France Tardif au poste de conseillère numéro 2 ;
- b. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement concernant le développement économique ;
- c. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation ;
- d. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme ;
- e. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement 61-04 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

08. Administration ;

- a. Dépôt de la demande d'aide financière au FRR-4 volet : soutien à la coopération intermunicipale ;
- b. Groupe des 5 municipalités de l'entente intermunicipale pour l'implantation d'un service de collectes des matières résiduelles, recyclables et autres - Entente intermunicipale relative à l'achat d'un camion de déchet et à la mise en place d'un service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques ;
- c. Groupe des 5 municipalités de l'entente intermunicipale pour l'implantation d'un service de collectes des matières résiduelles, recyclables et autres - Acceptation de la soumission de Tardif Diesel pour l'acquisition d'un camion-benne à chargement latéral ;
- d. Dépôt – Report assemblée générale annuelle de L'OEDC ;
- e. Dépôt – Rapport annuel 2021-2022 – Réseau biblio de l'Estrie ;
- f. Napperon touristique – Journal HSF ;
- g. Nomination représentante de la communauté – CSSHC ;
- h. Autorisation de subvention bac brun ;
- i. Commandite Contrée Massif Mégantic – Archie Annance ;
- j. Dépôt du rapport annuel 2021 - Sentier frontaliers ;
- k. Demande de don ou membre corporatif – Sentiers frontaliers ;
- l. École Primaire – Réfection de la cour – Échéancier des travaux ;
- m. Demande de permis d'extension événement – Tournoi de balle ;
- n. Demande de permis extension événement – Particulier ;
- o. Musique aux sommets – Contrat des exposants 2022 ;
- p. Demande de gratuité – Coop La Patrie ;
- q. Demande de gratuité – Cours de violon ;
- r. Demande de gratuité – Centre d'Action bénévole du HSF ;
- s. Invitation – Visite Récupestris ;
- t. Invitation – LOTERI JEVI 2022 ;
- u. Invitation – Sommet électoral ;
- v. Invitation – Virage Santé mentale ;
- w. Invitation – Réseau Biblio de l'Estrie ;
- x. Invitation – 26es Journées de la culture ;
- y. Invitation – Défi-Drolet 2022 ;
- z. Invitation – Colloque de l'APSAM et l'ASSTSAS ;
- aa. Fonds – Cogecoœur ;
- bb. Modification de la résolution 2021-12-338 – Avis de vente d'immeubles pour taxes – lettre recommandée ;
- cc. Soirée reconnaissance pour les finissants ;
- dd. Invitation – conférence de presse – Annonce Programme Emploi été canada ;
- ee. Dépôt – APE-Québec – collecte spéciale ;
- ff. Demande de travaux compensatoire ;

09. Urbanisme ;

- a. Recommandation CCU – Terrain Principale Sud ;
- b. Inspecteur municipal – démarche ;

10. Loisirs et culture ;

- a. Entente centre sportifs Mégantic ;
 - b. Dépôt – Piscine intérieure collective du HSF ;
 - c. Entente pour glissade sur terrain mitoyen ;
 - d. Fête nationale ;
- 11. **Dépôt de la correspondance ;**
 - 12. **Correspondance à répondre ;**
 - 13. **Varia**
 - 14. **Présentation des comptes**
 - 15. **Rapport de la mairesse**
 - 16. **Période de questions**
 - 17. **Fermeture de la séance**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Attendu que Monsieur Paul Olsen demande l'ajout du point 10-d à l'ordre du jour nommé : Fête nationale ;

Sur la proposition de Madame Hélène Côté Lambert
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que l'ordre du jour est accepté tel que modifiée.

2022-07-237

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 7 juin 2022 ;

Attendu que les membres du conseil avaient reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022 ;

Attendu que le procès-verbal doit être approuvé par les membres du conseil qui étaient présents le 7 juin 2022 ;

Sur la proposition Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022 et qu'il soit adopté.

2022-07-238

Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱ

4. Période de questions

Aucune question provenant du public.

5. Rapport du service incendie

Dépôt du rapport du service incendie.

- a. Demande (retravaillée) de modification Directive de service incendie – DS-27.4 ;**

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Paul Olsen

Et résolu majoritairement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil municipal acceptent les modifications de 10 % de la directive de service 27.4 concernant le tableau des salaires en fonctions des responsabilités des personnes et leur rang dans la hiérarchie du Service de sécurité incendie tel que déposé au conseil.

Vote : Monsieur Paul Olsen : 10 %
Madame Hélène Côté Lambert : 15 %
Monsieur Philippe Delage : 10 %
Madame Chantal Lacoursière – conflit intérêt

2022-07-239 Résolution adoptée à la majorité.ⁱⁱ

b. Regroupement – état d’avancement et procédure ;

La directrice générale explique aux membres du conseil l’état d’avancement du regroupement incendie. Les membres du conseil prennent connaissance des faits.

c. Approbation des dépenses incendie ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Diesel 147.02 \$

Pour un total de : 147.02 \$ taxes incluses

2022-07-240 Résolution adoptée à l’unanimité.ⁱⁱⁱ

6. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

a. TECQ 2019-2023 – Engagement et programmation ;

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;

Sur la proposition de Madame Hélène Côté Lambert
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière

Et résolu majoritairement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 03 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 03 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Monsieur Paul Olsen vote contre la présente résolution.

2022-07-241

Résolution adoptée à la majorité.^{iv}

b. Autorisation TECQ – Bell – déplacement des poteaux ;

Considérant que Bell doit effectuer les travaux de déplacement de réseau du 14 au 26 Principale Sud à La Patrie, à la demande de la municipalité ;

Considérant que les travaux requis sont de rallonger le réseau existant (fibre et cuivre), refaire un butoir et conduits car les poteaux s'éloignent du bord de rue, ainsi que le transfert d'attaches et signalisation ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu majoritairement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal accepte l'estimation des travaux s'élevant à 23 103.06 \$ plus taxes ;

Que le conseil municipal entérine l'autorisation de la signature de Madame France Dumont pour la demande de consentement des travaux sur commande de Bell.

Monsieur Paul Olsen vote contre la présente résolution.

2022-07-242

Résolution adoptée à la majorité.^v

c. Autorisation de signature – entente Bell – rue Racine ;

Considérant que Bell a fait la demande de consentement municipal / MTQ pour la localisation des travaux sur la rue Racine Nord pour l'installation de boîtier LCP et UPS sur les poteaux publics ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal accepte et entérine la signature de consentement municipal effectué par la directrice générale afin d'autoriser les travaux de Bell sur la rue Racine Nord.

2022-07-243

Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}

d. Entretien ménagé – renouvellement de contrat ;

Considérant que Monsieur Maurice Paquette occupe le poste de conciergerie par contrat avec la Municipalité de La Patrie depuis 2014 ;

Considérant que Monsieur Maurice Paquette remplit les objectifs reliés à l'emploi ;

Considérant que le contrat de Monsieur Maurice Paquette se terminait le 30 juin 2022 ;

Sur la proposition de Madame Hélène Côté Lambert
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu majoritairement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la municipalité de La Patrie autorise le renouvellement du contrat de Monsieur Maurice Paquette au salaire de 18.50 \$ de l'heure pour le poste de conciergerie pour les bâtiments municipaux de la municipalité de La Patrie pour l'année 2022, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Qu'une lettre pour le renouvellement de son contrat lui sera envoyée avant le 31 octobre 2022 en demandant une réponse de continuité de contrat ou pas.

Que si, pour donner suite au 30 novembre, aucune demande n'a été effectuée concernant le salaire où le renouvellement du contrat, celui-ci sera renouvelé au même salaire.

Vote : Monsieur Paul Olsen :	19 \$
Madame Hélène Côté Lambert :	18.50 \$
Madame Chantal Lacoursière :	18.50 \$
Monsieur Philippe Delage :	18.50 \$

2022-07-244 Résolution adoptée à la majorité.^{vii}

e. Projet Zone neutre ;

Considérant que les membres du Comité de la sécurité publique aimeraient connaître qu'elle municipalités seraient intéressées à aménager une zone neutre dans leur municipalité ;

Considérant que l'aménagement d'une zone neutre ne requière qu'un léger investissement de la part d'une municipalité tel la peinture, affiche, caméra, enregistreur et éclairage ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal indiqué au comité de la sécurité publique de la MRC sont intérêt à aménager une zone neutre pour ses citoyens de La Patrie.

2022-07-245 Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}

f. Adjudication de contrat « Fauchage de bords de chemins municipaux EXCLUANT la route 257 Nord pour 2022 à 2028 » et demande de soumission gré à gré ;

Attendu que la municipalité a procédé à une demande d'appel d'offres sur invitation écrite pour le fauchage des bords de chemins municipaux EXCLUANT la route 257 Nord pour les années 2022 à 2028 ;

Attendu que les soumissions devaient être reçues avant le 20 juin 2022, 11 h ;

Attendu qu'aucun soumissionnaire n'a déposé de soumission ;

Attendu que la municipalité de La Patrie à respecter les procédures et les recommandations des avocats de la municipalité pour l'obtention d'un contrat de fauchage et que suite à la non-réception d'aucune soumission, la municipalité a le droit d'aller gré à gré avec l'entrepreneur de son choix ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Monsieur Philippe Delage

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la Municipalité de La Patrie procède par demande de soumissions gré à gré, pour un contrat d'un (1) an comprenant la saison 2022 pour tous les bords de chemins municipaux de La Patrie excluant la route 257 Nord.

2022-07-246 Résolution adoptée à l'unanimité.^{ix}

g. Affichage de poste - employé à temps partiel - journalier saisonnier ;

Considérant que le conseil municipal demande un employé à temps partiel journalier et saisonnier afin d'aider à accomplir les nombreuses tâches que le directeur de la voirie aura à accomplir cet été, et ce, en même temps de s'occuper du Programme TECQ ;

Considérant qu'il faudra un employé supplémentaire afin d'effectuer les travaux qui lui seront mandatés ;

Sur la proposition de Madame Hélène Côté Lambert
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent l'affichage de poste pour un employé de voirie à temps partiel journalier saisonnier pour l'été 2022 ;

Que les candidats auront jusqu'au 12 juillet inclusivement à 16 h pour venir déposer leur candidature au bureau municipal.

2022-07-247 Résolution adoptée à l'unanimité.^x

h. Offre de service – surveillance de la TECQ ;

Considérant que la firme EXP propose une offre de service N/Réf : 999-00260434-PP (LAPM) concernant la surveillance lors du remplacement de la conduite d'eau potable sur la rue Principale Sud comme l'assistance technique au niveau administratif durant la construction ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu majoritairement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent l'offre de service N/Réf : 999-00260434-PP (LAMP), pour le côté administratif et que les employés municipaux s'occuperont de la surveillance sur le terrain et que si ceux-ci ont des questions, ils pourront demander conseil.

Monsieur Paul Olsen vote contre la présente résolution.

2022-07-248 Résolution adoptée à la majorité.^{xi}

i. Promesse de vente d'immeuble sous conditions suspensives entre les soussignés ;

Considérant la promesse de vente d'immeuble sous conditions suspensives entrent les soussignés suivants : Monsieur Robert Verret et La Municipalité de La Patrie présenter aux membres du conseil par la directrice générale ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil accepte que la présente promesse de vente soit présentée à la personne indiquée et autorise Mesdames France Dumont et Johanne Delage à signer la présente entente.

2022-07-249

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}

j. Demande de compensation des coûts – 1862-0104 Québec inc. ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie a reçu une deuxième demande de la part d'un de ses entrepreneurs ayant déjà un contrat avec notre municipalité pour recevoir une compensation relativement à l'augmentation du prix de l'essence ;

Considérant que la compagnie les excavations Prévost inc. sous le nom de 1862-0104 Québec inc. a fait la demande pour la deuxième fois par lettre, le 28 juin, afin d'obtenir une compensation pour la surcharge de carburant

Considérant qu'un communiqué de l'Association des directeurs municipaux du Québec a été acheminé aux municipalités afin de leur rappeler l'importance d'être extrêmement prudent concernant les contrats déjà octroyés et toute forme de compensation qui serait réclamée ;

Considérant que la gestion contractuelle est régie par un cadre légal strict et qu'avant de changer la nature forfaitaire ou de modifier toute autre condition d'exécution pour des contrats déjà accordés ou en cours d'exécution, ceux-ci recommandent fortement de valider les volets légaux avec un avocat, car selon ces informations, ces modifications pourraient être jugées non conformes à la loi ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Monsieur Paul Olsen
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que suite à l'avis juridique des avocats de la municipalité de La Patrie et dus à la clause incluse dans le contrat de Nivelage et gravier 2022, les membres du conseil se doivent de refuser la présente demande afin de rester dans la légalité du contrat et tel que mentionné à la précédente résolution concernant la même demande.

2022-07-250

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}

k. Autorisation signature entente Bell – Cohoes, Daniel, Labonne, Petit-Québec ;

Considérant que Bell fait la demande de consentement municipal / MTQ pour la localisation des travaux sur plusieurs chemins de la municipalité de La Patrie pour L'installation de câbles de fibres optiques et des équipements requis pour le PDZ WE98H et WE98H-FANT en réseau aérien et en enfoui sur le réseau public en bordure de la route municipale ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal accepte la signature de consentement municipal effectué par la directrice générale afin d'autoriser les travaux de Bell sur certains chemins municipaux.

2022-07-251

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiv}

l. Appel d'offres – Déneigement des chemins de la municipalité ;

REPORTÉ à la prochaine séance du conseil.

m. Autorisation d'un montant TECQ – contrôle qualitatif des matériaux ;

REPORTÉE à la prochaine séance du conseil.

7. Législation

a. Dépôt - Démission de Madame France Tardif au poste de conseillère numéro 2 ;

Madame France Tardif a remis sa démission écrite en date du 7 juin 2022 à 23 h 59 à la secrétaire-trésorière de la municipalité et son mandat prend fin à la date de la transmission de cet écrit.

La secrétaire-trésorière dépose cet écrit au conseil à la première séance qui suit sa transmission tel l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* le mentionnent.

La secrétaire-trésorière constate la vacance d'un poste et en avise séance tenante le conseil étant la première séance qui suit la démission conformément à l'article 333, L.E.R.M.

La présidente d'élection sera Madame France Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière et doit dans les 30 jours de l'avis de vacance de la combler par une élection

partielle, selon le cas, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis ou de la décision comme l'article 339 L.E.R.M.

b. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement 113-20 concernant le développement économique ;

REPORTÉ

c. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement 114-20 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation ;

REPORTÉ

d. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement 60-4 constituant un comité consultatif d'urbanisme ;

Madame Chantal Lacoursière, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, il sera soumis, pour adoption, un règlement remplaçant le Règlement 60-4 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2022-07-252

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}

e. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement 61-04 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Madame Hélène Côté Lambert, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, il sera soumis, pour adoption, un règlement remplaçant le Règlement 61-04 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2022-07-253

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}

8. Administration

a. Dépôt de la demande d'aide financière au FRR-4 volet : soutien à la coopération intermunicipale ;

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 –soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Attendu que les municipalités de Chartierville, La Patrie, Weedon, St-Isidore-de-Clifton, le Canton de la Municipalité de Hampden, la Ville de Scotstown désirent présenter un projet d'Étude de faisabilité pour une coopération

intermunicipale pour une ressource commune en loisir local dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame Hélène Côté Lambert

Appuyée par Monsieur Paul Olsen

Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de La Patrie s'engage à participer au projet d'Étude de faisabilité pour une coopération intermunicipale pour une ressource commune en loisir local et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 –soutient à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la MRC du Haut-Saint-François organisme responsable du projet.

2022-07-254

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvii}

- b. **Groupe des 5 municipalités de l'entente intermunicipale pour l'implantation d'un service de collectes des matières résiduelles, recyclables et autres - Entente intermunicipale relative à l'achat d'un camion de déchet et à la mise en place d'un service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques ;**

Considérant que Scotstown, Chartierville, Hampden, La Patrie et Lingwick souhaitent former un regroupement et conclure une entente intermunicipale relative à l'achat d'un camion de déchet ainsi qu'à la mise en place d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques ;

Considérant que les Parties souhaitent que Scotstown soit responsable des démarches relatives à l'acquisition du camion à déchet, incluant l'élaboration et la gestion de l'appel d'offres ;

Considérant que les Parties souhaitent également que Scotstown soit responsable de la mise en œuvre et de la gestion du service de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques selon les modalités prévues au sein des présentes pour la première année de l'entente ;

Considérant que les Parties souhaitent se prévaloir des pouvoirs qui leur sont conférés par le Code municipal du Québec et par la Loi sur les cités et villes pour conclure une entente intermunicipale ;

Considérant que la signature des présentes a été autorisée par résolution par toutes les Parties ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Paul Olsen
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu à l'unanimité par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil de la Municipalité de La Patrie autorise la conclusion d'une entente relative à l'achat d'un camion de déchet et à la mise en place d'un service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques avec la Ville de Scotstown, le Canton de Hampden et les municipalités de Lingwick et Chartierville ;

Que cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.
La mairesse et la directrice générale et greffière-trésorier sont autorisées à signer ladite entente.

2022-07-255 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xviii}

c. **Groupe des 5 municipalités de l'entente intermunicipale pour l'implantation d'un service de collectes des matières résiduelles, recyclables et autres - Acceptation de la soumission de Tardif Diesel pour l'acquisition d'un camion-benne à chargement latéral ;**

Attendu que les Municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie, du Canton de Lingwick et la Ville de Scotstown désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et autres selon les besoins ;

Attendu que l'achat d'un camion est nécessaire pour la mise en place du service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et autres selon les besoins ;

Attendu que les municipalités participantes ont mandaté par résolution la Ville de Scotstown pour la demande d'un appel d'offres relatif à l'achat d'un camion neuf 10 roues à chargement latéral pour le service de collecte ;

Attendu qu'à la date limite de réception des soumissions, une (1) seule soumission a été reçue, soit celle de Tardif Diesel de Sherbrooke et qu'elle est conforme au devis d'appel d'offres ;

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Monsieur Paul Olsen
Et résolu à l'unanimité par les membres du conseil qui assistent à la séance ;

Que la Municipalité de La Patrie accepte la soumission déposée par l'entreprise Tardif Diesel relative à l'acquisition d'un camion Western Star 47 X, 2023, 10 roues avec une benne à chargement latéral de 33 verges au montant

forfaitaire pour le camion, les équipements et leur installation conformément aux spécifications du devis descriptif :

Coût : 408 000,00 \$
T.P.S. : 20 400,00 \$
T.V.Q. : 40 698,00 \$
Total : 469 098,00 \$

Que la Ville de Scotstown soit désignée à titre de « *Municipalité gestionnaire* » du service en commun par l'entente intermunicipale entre les cinq municipalités et est autorisée à signer le contrat d'achat du camion incluant ses équipements, l'immatriculation, les assurances et tous autres documents.

2022-07-256

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xix}

d. Dépôt – Report assemblée générale annuelle de l'OEDC ;

La directrice générale dépose aux membres du conseil le courriel de l'équipe de l'OEDC concernant que leur assemblée générale annuelle sera reportée le 18 octobre 2022 au Centre culturel Le Parvis au 987, rue du Conseil à Sherbrooke. Les membres du conseil prennent connaissance du présent courriel.^{xx}

e. Dépôt – Rapport annuel 2021-2022 – Réseau biblio de l'Estrie ;

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport annuel 2021-2022 de Réseau biblio de l'Estrie. Les membres du conseil prennent connaissance du présent rapport annuel.

f. Napperon touristique – Journal HSF ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie souhaitait être davantage à la vue des touristes afin de pouvoir montrer les attraits de son beau village ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal entérine la dépense d'une annonce dans le napperon touristique pour le journal HSF et qui sera imprimé à 25 000 copies et distribués dans les restos du Haut-Saint-François pour un montant de 475 \$ plus taxes et qui inclus, la grosseur d'une double carte et un point sur la carte.

2022-07-257

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxi}

g. Nomination représentante de la communauté – CSSHC ;

Considérant que le Centre de services scolaires des Hauts-Cantons avait fait l'affichage du poste suivant : administratrice au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, représentant les membres de la communauté dans la catégorie << Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires>> ;

Considérant que la mairesse de La Patrie à proposer le poste à la directrice générale afin qu'un membre de la municipalité soit impliqué auprès du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil autorise et mandate Madame France Dumont à titre d'administratrice au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, représentant les membres de la communauté dans la catégorie << Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires>> pour siéger au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2022-07-258 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxii}**

h. Autorisation de subvention bac brun ;

Considérant qu'une nouvelle section du programme, soit le **Volet 2**, (Programme d'aide financière concernant l'acquisition des bacs bruns et récipients pour la cuisine) permet aux demandeurs municipaux et autochtones de déposer une demande d'aide financière pour **l'acquisition des équipements de collecte des matières organiques résidentielles (bacs bruns, conteneurs et récipients de cuisine) ;**

Considérant que le soutien financier pour l'acquisition de ces équipements est désormais indépendant de celui des installations de traitement. Le gouvernement répond ainsi aux différentes demandes qui lui ont été adressées de soutenir les municipalités dans l'instauration de la collecte municipale ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil autorise Madame France Dumont à remplir ladite demande d'aide financière pour combler l'achat des bacs bruns effectué en 2021.

2022-07-259 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxiii}**

i. **Commandite Contrée Massif Mégantic – Archie Annance;**

Considérant que la Contrée du Massif Mégantic organise le rallye interactif sur les traces d'Archie Annance pour une deuxième édition, une chasse aux trésors se déroulant dans 7 municipalités. Trouvez des trésors et participez à des œuvres éphémères en déposant des artefacts de village en village. Amusante, dynamique et libre, cette aventure combine l'imaginaire et les faits historiques qui se trouvent sur la route de la Contrée du Massif Mégantic ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil autorise une commandite de 264.18 \$ pour le projet d'Archie Annance de la Contrée du Massif Mégantic.

2022-07-260 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxiv}

j. **Dépôt du rapport annuel 2021- Sentier frontaliers;**

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport annuel de la présidente 2021 de Sentiers frontaliers aux membres du conseil. Les membres du conseil prennent connaissance du présent rapport.

k. **Demande de don ou membre corporatif – Sentiers frontaliers;**

Considérant que Sentiers frontaliers fait la demande à la Municipalité de La Patrie si celle-ci désire devenir membre corporatif ou faire un don afin de les appuyer dans leurs projets de sentiers ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil autorise un montant de 250 \$ pour être membre corporatif de sentiers frontaliers.

2022-07-261 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxv}

l. **École Primaire – Réfection de la cour – Échéancier des travaux ;**

La directrice générale dépose aux membres du conseil l'échéancier des travaux de la réfection de la cour de l'École Notre-Dame-de-Lorette à La Patrie. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

m. **Demande de permis d'extension évènement – Tournoi de balle ;**

Considérant que la municipalité encourage la création du tournoi de balle qui aura lieu les 3 et 4 septembre 2022 chaque année et que cet évènement profite aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux commerces ;

Considérant qu'une résolution doit être faite selon l'article 5 du règlement 89-16 relatif aux évènements extérieurs ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage

Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert

Et résolu majoritairement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la municipalité de La Patrie autorise l'extension de l'évènement du tournoi de balle jusqu'à 1 h 00 am tel que l'article 6 du R89-16 le mentionne : << L'activité ne peut être tenue entre 23 h 00 et 9 h 00 à moins d'avoir obtenu la permission (permis) par dérogation du conseil en regard de l'article 27 du RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES ET RÉGISSANT CERTAINES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES. Le permis d'extension pourra accroître ultimement la tenue de l'activité jusqu'à 1 h 00am>>.

Monsieur Paul Olsen vote contre la présente résolution.

2022-07-262

Résolution adoptée à la majorité.^{xxvi}

n. **Demande de permis d'extension évènement – Particulier ;**

Considérant qu'une résolution doit être faite selon l'article 5 du règlement 89-16 relatif aux évènements extérieurs concernant la demande de location du 16 juillet 2022 d'un particulier pour un évènement privé ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage

Appuyée par Madame Chantal Lacoursière

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la municipalité de La Patrie autorise l'extension de l'évènement du 16 juillet 2022 jusqu'à 1 h 00 am tel que l'article 6 du R89-16 le mentionne : << L'activité ne peut être tenue entre 23 h 00 et 9 h 00 à moins d'avoir obtenu la permission (permis) par dérogation du conseil en regard de l'article 27 du RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES ET RÉGISSANT CERTAINES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES. Le permis d'extension pourra accroître ultimement la tenue de l'activité jusqu'à 1 h 00am>>.

2022-07-263

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxvii}

o. **Musique aux sommets – Contrat des exposants 2022 ;**

Considérant que le Festival de Musique aux sommets offre la possibilité aux personnes de faire la réservation d'un kiosque afin de révéler leurs produits et leurs services aux nombreux touristes qui se déplaceront pour cette 5^e édition du festival ;

Considérant que l'organisateur fournira l'espace prévu, assurera la sécurité et l'entretien du site et fournira l'électricité (sous réserve que l'exposant en ait fait la réservation) ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la municipalité de La Patrie monte un kiosque au montant de 40.00 \$ afin d'offrir à ces artisans et autres vendeurs locaux la possibilité d'offrir leurs produits à partir de ce kiosque pendant le festival qui aura lieu le 19 au 21 août 2022 ;

Que Musique aux sommets se dégage de toute responsabilité en cas de vol, feu, vandalisme, accident physique ou tout autre dommage, perte, causée par des imprévus.

2022-07-264 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxviii}

p. Demande de gratuité – Coop La Patrie ;

La présente demande est refusée par les membres du conseil. Le prix de 75 \$ de frais de location pour l'abri-bois sera appliqué pour cette réservation.

q. Demande de gratuité – Cours de violon ;

Considérant que chaque année Madame Nathalie Gauthier fait une demande de location d'un local pour donner ses cours de violon à faible coût ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Il est **résolu** d'autoriser à Madame Nathalie Gauthier à utiliser gratuitement un local, au centre communautaire les mardis de 15 h à 20 h à partir du 10 janvier 2023.

2022-07-265 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxix}

r. Demande de gratuité – Centre d'Action bénévole du HSF ;

Considérant que le Centre d'Action bénévole du HSF désire tenir son assemblée générale annuelle dans la salle municipale le 25 octobre 2022, et ce, gratuitement ;

Considérant que cet évènement compte habituellement plus d'une cinquantaine de personnes provenant de différentes localités de la MRC ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Monsieur Philippe Delage

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise la location gratuite de la salle municipale le 25 octobre 2022 pour le Centre d'Action bénévole du HSF.

2022-07-266 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxx}

s. Invitation – Visite Récupétrie ;

Considérant l'invitation de Récupétrie pour la visite de leur installation qui eu lieu le 14 juin en soirée ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal entérine la visite de Récupétrie de Mesdames Johanne Delage, Hélène Côté Lambert ;

Que les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2022-07-267 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxi}

t. Invitation – Loterie JEVI 2022 ;

Considérant que la municipalité a participé à la Loterie JEVI et a reçu le billet portant le numéro 447 ;

Considérant que le tirage aura lieu le 6 juillet 2022 à 17 h virtuellement ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise Madame Marie-France Gaudreau à participer au tirage de la Loterie JEVI le 6 juillet 2022 à 17 h virtuellement.

2022-07-268 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxii}

u. Invitation – Sommet électoral ;

REFUSÉE

v. Invitation – Virage Santé mentale ;

Considérant que Virage santé mentale organise cette activité de financement pour les aider à répondre encore mieux aux besoins qu'ils côtoient quotidiennement et d'adapter leurs services qu'ils offrent toujours gratuitement à

la personne qui vient chercher de l'aide à Virage Santé mentale ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la municipalité de La Patrie autorise Madame Johanne Delage et Monsieur Philippe Delage à participer au souper afin d'aider l'organisme Virage santé mentale dans leur projet pour les gens ayant besoin d'eux pour un montant de 80 \$.

2022-07-269

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxiii}

w. Invitation – Réseau Biblio de l'Estrie ;

Considérant l'invitation a participé au forum estrien *Gestionnaire de bénévoles* du Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ). Le forum à l'intention des superviseurs de bénévoles des régions de l'Estrie se tiendra le 5 octobre 2022, à l'hôtel Cheribourg d'Orford ;

Considérant que le RABQ est fier d'offrir une programmation qui permettra de mettre en lumière les défis associés à la tâche de superviser des bénévoles, tout en permettant de participer à des ateliers visant à soutenir concrètement les gens dans leur travail quotidien ;

Considérant que c'est l'occasion de rencontrer des professionnels de tous les secteurs qui, comme nous, accompagnent les bénévoles afin de faire de leur implication une expérience positive ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil autorise Monsieur Richard Blais à participer à cette invitation qui aura lieu le 5 octobre 2022 et offerte par le Réseau de l'Action bénévole du Québec.

2022-07-270

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxiv}

x. Invitation – 26^e Journées de la culture ;

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de La Patrie et de la qualité de vie de ses citoyens ;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

Attendu que la Municipalité de La Patrie a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses

interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

Sur la proposition de Madame Hélène Côté Lambert
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière
IL EST RÉSOLU, en conséquence, sur la recommandation du conseil municipal

Que la Municipalité de La Patrie, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

2022-07-271 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxxv}

y. **Invitation – Défi-Drolet 2022;**

REFUSÉE

z. **Invitation – Colloque de l'APSAM et l'ASSTSAS ;**

Considérant que l'APSAM et l'ASSTSAS organisent le colloque Stress post-traumatique : quand l'urgence d'agir se fait sentir qui se tiendra le 21 septembre 2022 ;

Considérant que cette journée est destinée aux travailleurs. À leurs représentants ainsi qu'aux gestionnaires des services d'urgence : préposés aux communications d'urgence, policiers, pompiers et paramédics ;

Sur la proposition de Madame Chantal Lacoursière
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil municipal autorise Madame France Dumont à participer le 21 septembre 2022 en présence ou virtuel

2022-07-272 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xxxvi}

aa. **Fonds – Cogecoœur ;**

REFUSÉE

bb. Modification de la résolution 2021-12-338 – Avis de vente d'immeubles pour taxes – lettre recommandée ;

Considérant que la résolution 2021-12-338 adoptée le 7 décembre 2021 semble comprendre la taxation 2022 et que nous avons bon nombre de citoyens qui paient par mois les années en cours et que cela semble être un problème majeur pour l'obligation d'être à jour de l'année en cours aux citoyens et citoyennes ;

Considérant le dépôt de la liste des arriérés de taxes municipales, en date du 1er décembre 2021, par Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe de la Municipalité de La Patrie ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Hélène Côté Lambert
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

De prendre acte du dépôt de la liste des arriérés de taxes municipales au 1er décembre 2021 ;

D'autoriser l'envoi par courrier recommandé, d'un avis de vente d'immeubles pour taxes le 11 juillet 2022 pour les cas suivants :

- Propriétaires ayant des taxes municipales dues de 2021 et moins et dont les noms figurent sur la liste datée du 1^{er} décembre 2021 ;
- Que les terrains au propriétaire INCONNU puissent être envoyés vente pour taxes ;
- Que les montants de 0 \$ à 20 \$ inclusivement de taxes municipales 2021 non payées ne seront pas envoyés vente pour taxes ;
- Tous autres comptes taxes impayés d'années inférieures à 2021 seront envoyés automatiquement à la vente pour taxes.

Que toutes taxes 2021 et les années précédentes devront être à jour et payées à la municipalité afin d'éviter la vente pour taxes ;

Que la municipalité de La Patrie ne laissera plus de délais au-delà d'un an pour le paiement des taxes municipales.

2022-07-273

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxvii}

cc. Soirée reconnaissance pour les finissants ;

Considérant que la municipalité de La Patrie tient à féliciter les jeunes pour leur persévérance scolaire ainsi que leur détermination à obtenir leur diplôme d'études secondaires ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Chantal Lacoursière

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

D'organiser une soirée reconnaissance avec une remise de bourse de 200 \$ qui aura lieu le 28 septembre 2022 à la salle du conseil en collaboration avec la Polyvalente Louis-Saint-Laurent à l'intention des finissants de secondaire V ou d'un DEP avec l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, quelle que soit l'école où il aura obtenu son diplôme ;

Que le finissant ou la finissante demeurait à La Patrie pendant ses études ;

Que le finissant ou la finissante devra avoir obtenu son diplôme avant ses 25 ans maximum.

2022-07-274 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxviii}

dd. Invitation – conférence de presse – Annonce Programme Emploi Été Canada ;

Aucun membre du conseil ne peut être sur place.

ee. Dépôt – ARPE-Québec – collecte spéciale ;

La directrice générale adjointe dépose le courriel de l'ARPE-Québec mentionnant les redevances de la collecte spéciale effectuée le 7 mai 2022 au centre communautaire. Le montant de redevance s'élève à 42.57 \$. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

ff. Demande de travaux compensatoire ;

Considérant la demande de travaux compensatoires de 33 heures totales à effectuer pour un tiers ;

Sur la proposition de Monsieur Paul Olsen
Appuyée par Monsieur Phillippe Delage
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la municipalité de La Patrie accepte la demande de travaux compensatoire d'un total de 33 h à effectuer ;

Que ce travail sera réparti au niveau du jardin communautaire et de l'aménagement paysagé de la municipalité de La Patrie.

2022-07-275 Résolution adoptée à l'unanimité.^{xxxix}

9. Urbanisme

a. Recommandation CCU – Terrain Principale Sud ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de La Patrie recommande au conseil municipal

d'accepter cette demande à savoir de changer le zonage de la zone I-26 afin d'y permettre la construction de bâtiment public ;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre et qu'aucune objection n'est manifestée ;

En Conséquence,

Il est proposé par Madame Chantal Lacoursière

Appuyé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la demande de modification au règlement de zonage afin de permettre à la zone I-26, la construction de bâtiments rattachés aux services publics;

Que ce règlement de modification fera l'objet d'une consultation publique;

Qu'avant de procéder aux démarches de changement de règlement, un test de caractérisation du sol soit réalisé et soit conforme afin de permettre la réalisation des constructions envisagées.

2022-07-276

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xi}

b. Inspecteur municipal – démarche ;

Considérant que Monsieur Marc Turcotte a démissionné au poste d'inspecteur en urbanisme le mois passé ;

Considérant que celui-ci propose d'être présent comme inspecteur uniquement pour le Comité CCU, la mise à jour des règlements et tous autres mandats acceptés en commun accord avec Monsieur Marc Turcotte et ce au même taux horaire habituel ;

En Conséquence,

Il est proposé par Monsieur Paul Olsen

Appuyé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la modification de service de Monsieur Marc Turcotte comme inspecteur, et ce, uniquement pour le Comité CCU, la mise à jour des règlements et tous autres mandats acceptés en commun accord avec Monsieur Marc Turcotte et ce au même taux horaire habituel.

2022-07-277

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}

10. Loisirs et culture

a. Entente centre sportifs Mégantic ;

REPORTÉE en août.

b. Dépôt – Piscine intérieure collective du HSF ;

La mairesse explique aux membres du conseil le projet de piscine intérieure collective monté par le comité de la MRC du HSF. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

c. Entente pour glissade sur terrain mitoyen ;

Considérant que la directrice générale a déposé l'entente pour glissade sur terrains mitoyens à Monsieur Fernand Prévost afin de faire l'aménagement de la glissade hivernale aux membres du conseil ;

En Conséquence,

Il est proposé par Madame Hélène Côté Lambert

Appuyé par Monsieur Philippe Delage

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte ladite entente et autorise Mesdames France Dumont et Johanne Delage à signer ladite entente.

2022-07-278

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xliii}

d. Fête nationale ;

Monsieur Paul Olsen tient à remercier officiellement les bénévoles de l'organisation de la St-Jean. Celui-ci propose aux membres du conseil de payer un repas au restaurant local aux bénévoles tels que Monsieur Mathieu Carrier et Mesdames Marie-France Gaudreau, Chantal Lacoursière et France Dumont.

11. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

12. Correspondances à répondre

13. Varia

14. Présentation des comptes

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, **appuyé** par Madame Hélène Côté Lambert, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 205 909.52 \$, Référence aux numéros de chèque 202200340 à 202200399 et référence aux chèques numéros 11301 à 11344 et les chèques numéros 202200250 à 202200276 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les

dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalise 4 442.55 \$.

2022-07-279

Résolution adoptée à l'unanimité.

15. Rapport de la mairesse

Madame Johanne Delage, Mairesse parle de l'évènement Canada Man/ Woman qui a eu lieu le 2 et 3 juillet 2022.

16. Période de questions

Les membres du conseil répondent aux questions provenant du public.

17. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 21 h 14.

2022-07-280

Résolution adoptée à l'unanimité.

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

- ⁱ 2022-07-07 – impression PV fait et Index à jour;
- ⁱⁱ 2022-07-07 – Tableau DS mis à jour et Sygem employé aussi ;
- ⁱⁱⁱ 2022-07-07 – Résolution mise dans pochette et rangée;
- ^{iv} 2022-07-07 – Résolution transmise à DG;
- ^v 2022-07-07 – Résolution transmise à DG;
- ^{vi} 2022-07-07 – Résolution transmise à DG;
- ^{vii} 2022-07-07 – Résolution mise au dossier du fournisseur et donné aux fournisseurs;
- ^{viii} 2022-07-07 – Résolution envoyé Claude Lemire par courriel;
- ^{ix} 2022-07-07 – Résolution et contrat DG pour envoi;
- ^x 2022-07-07 – Affichage fait et mis sur Facebook;
- ^{xi} 2022-07-07 – Résolution transmise à DG;
- ^{xii} 2022-07-07 – Résolution et document final à faire signer;
- ^{xiii} 2022-07-07 – Résolution envoyée par courriel et mise au dossier de Nivelage;
- ^{xiv} 2022-07-07 – Résolution transmise au DG;
- ^{xv} 2022-07-07 – Avis de motion affiché Bonichoix, caisse, bureau;
- ^{xvi} 2022-07-07 – Avis de motion affiché Bonichoix, caisse, bureau;
- ^{xvii} 2022-07-07 – Résolution transmise à DG et courriel aux muni concernées;
- ^{xviii} 2022-07-07 – Résolution transmise à la DG et courriel aux muni concernées;
- ^{xix} 2022-07-07 – Résolution transmise à la DG et courriel aux muni concernées;
- ^{xx} 2022-07-07 – OEDC – réservation richard B faite ;
- ^{xxi} 2022-07-07 – Résolution mise dans les factures;
- ^{xxii} 2022-07-07 – Résolution mise au dossier DG;
- ^{xxiii} 2022-07-07 – Résolution transmise à la directrice générale;
- ^{xxiv} 2022-07-07 – Résolution transmise à DG;
- ^{xxv} 2022-07-07 – Chèque imprimé et envoyé poste;
- ^{xxvi} 2022-07-07 – Personne avisé que leur permis est prêt;
- ^{xxvii} 2022-07-07 – Personne avisé que leur permis est prêt;
- ^{xxviii} 2022-07-07 – Contrat transmis par courriel et chèque imprimé;
- ^{xxix} 2022-07-07 – Résolution envoyée et réservation faite au calendrier;
- ^{xxx} 2022-07-07 – Résolution envoyée et réservation faite;
- ^{xxxi} 2022-07-07 – Résolution mise au dossier employé;
- ^{xxxii} 2022-07-07 – DG assisté et la municipalité rien gagner;
- ^{xxxiii} 2022-07-07 – Chèque imprimé et documents prêt pour envoi;
- ^{xxxiv} 2022-07-07 – Courriel envoyé à Richard pour inscription lui-même;
- ^{xxxv} 2022-07-07 – Évènement affiché Facebook et résolution envoyé à l'organisme;
- ^{xxxvi} 2022-07-07 – Courriel envoyé à FD et elle fera son inscription si jamais;
- ^{xxxvii} 2022-07-07 – Résolution mise au dossier vente pour taxes;
- ^{xxxviii} 2022-07-07 – Date décidé – 28 sept, mise au dossier pour suivie;
- ^{xxxix} 2022-07-07 – Confirmation des travaux et dossier monté;
- ^{xl} 2022-07-07 – Résolution mise dossier CCU et dossier terrain principale sud;
- ^{xli} 2022-07-07 – Résolution envoyée à Marc T;
- ^{xlii} 2022-07-07 – Résolution mise avec dossier glissade et suivie pour entente;